

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre

N°668 - ÉDITION DU 22 DÉCEMBRE 2023



Formations à venir

Formation CDIF / CDA
Arbitre occasionnel

vendredi 19/01/2024 au DVOF



Construire et promouvoir son projet

samedi 13/01/2024 au DVOF

FORMATION
PARCOURS FÉDÉRAL
DE FORMATION DES DIRIGEANTS



À l'occasion des fêtes de fin d'année, votre District sera fermé le mardi 26 décembre 2023 et le mardi 02 janvier 2024.

COUPE DE FRANCE



ÉDITION
23
24



LA COUPE
DE TOUS LES
POSSIBLES



ENTENTE SSG

GIRONDINS BORDEAUX



SAMEDI 6 JANVIER

18H00

PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO 1

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des compétitions section féminines U14F à seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



Gourman DIT
RECEPTION

EAGLES



Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 20 DECEMBRE 2023

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

COSMO TAVERNY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY (EVOCATION)

Demande d'évocation au motif : Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement
De AS ERAGNY Séniors féminines D1 sur les rencontres citées ci-dessous

1ère Infraction

Match 27239102 SENIORS D1 du 18/11/2023 Belloy St Martin ASC 1 / Eragny Fc 1

Joueuse C. MONTFORT licence n° 2548264475 joueuse U16F surclassée Art 73.2

2ème Infraction

Match 27239091 SENIORS D1 du 02/12/2023 Franconville Fc / Eragny Fc 1

Joueuse C. MONTFORT licence n° 2548264475 joueuse U16F surclassée Art 73.2

Joueuse S. ANTOINE SIMAGA licence n° 2547501850 joueuse U16F surclassée Art 73.2

Evocation du club COSMO DE TAVERNY sur la qualification et la participation des joueuses **C. MONTFORT** licence n° 2548264475 et **S. ANTOINE SIMAGA** licence n° 2547501850 en équipe séniors au match cité ci-dessus.

Considérant que la fédération française de football précise dans l'article 73 Article - 73 - **les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match** ; - les joueurs U16 du pôle France Futsal peuvent pratiquer en Futsal Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de deux joueurs U16 pouvant figurer sur la feuille de match.

Considérant que la ligue de paris Ile-de-France de football précise dans l'article 7 du règlement du championnat senior féminine. Article 7. – Qualifications et Participation. Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées **U16 F et U17 F** peuvent, dans



la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximums d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Considérant que seul le comité de ligue a autorité sur la réglementation des joueuses féminine U16 F ET U17F. Que le règlement de la ligue autorise la participation de joueuses U16F dans la limite de 3 en équipe sénior, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale

Considérant que les deux joueuses U16F du club de l'AS ERAGNY AS possèdent un double sur classement sur le cachet de leurs licences art 73.2. Elles étaient qualifiées pour participer aux rencontres seniors D1 match n°27239102 et n°27239091.

La commission dit demande d'évocation du club du COSMO DE TAVERNY irrecevable sur le fond, résultat acquis sur le terrain.

THILLAY VAUD'HERLAND

MATCH n° 27216247 du 10/12/2023 ANCIENS D4. P B SURVILLIERS AVENIR 31 / THILLAY VAUD'HERLAND 32 :

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY VAUD'HERLAND (EVOCATION)

Demande d'évocation au MOTIF : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

Concerne le Club de SURVILLIERS AVENIR en ANCIENS D4.B

Le Club de SURVILLIERS AVENIR est susceptible d'avoir inscrit plus de 2 joueurs mutation hors période sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement précise deux maximums ayant changé de club hors période.

1ere Infraction

Match n° 27216258 du 26/11/2023 ANCIENS D4.B FC VILLIERS LE BEL 31 / SURVILLIERS AVENIR 31 :

HAMZAOUY Yassine n° 2546271482 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 06-08-2024,
IDOUDI Abderrazak n° 9604383988 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 10-09-2024,
BAHRI Ameer n° 9604227074 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 07-08-2024,
JARRAR Mohamed n° 2547648107 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,
NAOUI Yahya n° 9603161944 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 07-09-2024,
AIDOUY Sabri n° 2545423693 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,
SAID Imed n° 2545082761 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,

2ème Infraction

Rencontre n° 27216247 du 10/12/2023 ANCIENS D4.B SURVILLIERS AVENIR 31 / THILLAY DAUD'HERLAND 32 :

HAMZAOUY Yassine n° 2546271482 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 06-08-2024,
IDOUDI Abderrazak n° 9604383988 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 10-09-2024,
BAHRI Ameer n° 9604227074 (Susceptible d'être muté HP) jusqu'au 07-08-2024,
JARRAR Mohamed n° 2547648107 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,
NAOUI Yahya n° 9603161944 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 07-09-2024,
AIDOUY Sabri n° 2545423693 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,
SAID Imed n° 2545082761 (Susceptible d'être muté HP), jusqu'au 06-08-2024,



A la suite de la demande d'évocation du club THILLAY VAUD'HERLAND, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de SURVILLIERS AVENIR sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus susceptible **d'être mutation hors période.**

Réponse impérative avant le 08/01/2024 avant 12h00

GONESSE RC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GONESSE RC (EVOCATION)

Demande d'évocation au motif : Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement

Concerne le Club **Belloy St Martin ASC** sur la participation et la qualification en équipe Séniors féminines D1

Des joueuses citées ci-dessous de n'ont pas **un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**

Considérant que la fédération française de football précise dans l'article 73 Article - 73 - les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match ; le précise dans l'article 7 du règlement du championnat senior féminine. Article 7. – Qualifications et Participation. Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

1er Infraction

1- Match n° 27239062 du 30/09/2023 Ent Marly/Fosses - Belloy St Martin ASC
Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

2ème Infraction

2- Match n° 27239066 du 07/10/2023 Belloy St Martin ASC - Cosmo Taverny 2
Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

3ème Infraction

3- Match n° 27239056 du 14/10/2023 Belloy St Martin ASC - Argenteuil FC
Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée
Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée



Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

4ème Infraction

4- Match n° 27239074 du 21/10/2023 Montmorency - Belloy St Martin ASC

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse K. LIM n°9603610698 susceptible de ne pas être surclassée

5ème Infraction

5-Match n°27239110 du 04/11/2023 Cergy Pontoise FC2 - Belloy St Martin ASC

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

6ème Infraction

6- Match n° 27239080 du 11/11/2023 Belloy St Martin ASC - Franconville

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

7ème Infraction

7- Match n° 27239102 du 18/11/2023 Belloy St Martin ASC - Eragny

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. ROGAUME n°9603444617 susceptible de ne pas être surclassée

8ème Infraction

8- Match 27618436 du 11/12/2023 Belloy St Martin ASC - Groslay FC

Joueuse M. BERVIALLE n°9602672069 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse T. GOURLAND n°9603648311 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse C. MERCIER n°9603209482 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. DUARTE n°9602862265 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse M. RIBEIRO n°9604122379 susceptible de ne pas être surclassée

A la suite de la demande d'évocation du club de GONESSE RC, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **BELLOY ST MARTIN** sur l'inscription et la participation des joueuses citées ci-dessus susceptible ne pas avoir obtenu le **certificat médical de non-contre-indication comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**

[Réponse impérative avant le 08/01/2024 avant 12h00](#)

**REPRISE DU DOSSIER ERAGNY AS FC**

Match n° 25894894 du 11/11/2023 U14 D2 Poule B ERAGNY AS21/ MONTMORENCY FC21

Demande d'évocation du club **d'ERAGNY AS** au motif : acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements

Le club **de MONTMORENCY FC n'ayant** pas répondu dans les délais (Amendes 20 €)

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée au motif : Inscription de plus de 1 joueur muté hors période dans la catégorie U14 sur plusieurs rencontres.

Les joueurs **B. W. Bachir** licence n° 9603671560, **K. Keidran** licence n° 9603142761 **E. Pharrel** licence n° 2547735266 sont mutation hors période l'article **7.5.1 des règlements du DVOF précise** le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match :

c) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Le Club de **MONTMORENCY FC a** inscrit deux joueurs mutation hors période sur les feuilles de matchs, des rencontres citées ci-dessous. Alors que le règlement précise **un maximum ayant changé de club hors période.**

1ère Infraction

Match n° 27424130 CVO U14 Montmorency fc 21 / Adamois Ol 21 du 21/10/2023

Joueur **B.W. Bachir** licence n° 9603671560 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)

Joueur **K. Keidran** licence n° 9603142761 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée au motif : Inscription de plus de 1 joueur muté hors période dans la catégorie U14 sur plusieurs rencontres.

Par suite de la première infraction constatée la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U14 D2 du club de **Montmorency FC 21** à tous les matchs cités ci-dessous ou l'infraction est répétée :

2ème Infraction

Match n° 25894894 U14 D2 poule B Eragny fc21/ Montmorency fc21 du 11/11/2023

Joueur **B.W Bachir** licence n° 9603671560 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)

Joueur **K. Keidran** licence n° 9603142761 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)

ERAGNY FC 21: 1 BUT 3 POINTS

MONTMORENCY FC21: 0 BUT -1 POINT

3ème Infraction

Match n° 25894898 U14 D2 poule B Montmorency / Cergy Pontoise du 18/11/2023

Joueur **B.W Bachir** licence n° 9603671560 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)

Joueur **E. Pharrel** licence n° 2547735266 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)

MONTMORENCY FC 21 : 0 BUT -1 POINT

CERGY PONTOISE FC 22 : 3 BUTS 3POINTS

**4^{ème} Infraction****Match n° 275872 CVO CREDIT MUTUEL U14 Vemars as2 1/ Montmorency fc21 du 25/11/2023**Joueur **B.W Bachir** licence n° 9603671560 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)Joueur **E. Pharrel** licence n° 2547735266 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)Match de coupe perdu au club de **MONTMORENCY FC21** le club de **VEMARS AS 21** qualifié pour la suite de la compétition.**Dossier transmis à la commission des coupes****5^{ème} Infraction****Match n° 25894905 U14 D2 poule B Osny fc21/ Montmorency Fc 21 du 02/12/2023**Joueur **B.W Bachir** licence n° 9603671560 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)Joueur **K. Keidran** licence n° 9603142761 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)**OSNY FC 21: 2 BUTS 3 POINTS****MONTMORENCY FC21: 0 BUT -1 POINT****6^{ème} Infraction****Match n° 25894910 U14 D2 poule B Montmorency fc21/ Soisy-Andilly-marg fc21 du 09/12/2023**Joueur **B.W Bachir** licence n° 9603671560 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)Joueur **K. Keidran** licence n° 9603142761 (inscrit sur le match ci-dessus est mutation Hors Période)**MONTMORENCY FC21: 0 BUT -1 POINT****SOISY-ANDILLY-MARG: 3BUTS 3POINTS****CREDIT: AS ERAGNY FC: 43,50 €****DEBIT: MONTMORENCY FC: 53,50 €****ERAGNY AS****Match n°25937048 du 17/12/2023 U16 D2 B ERAGNY 21 / ROISSY EN FRANCE 21****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY AS (EVOCATION)**

Demande d'évocation du club de ERAGNY AS. Le joueur V. Diego licence n°2548280256 susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le 11/12/2023, un match de suspension.

A la suite de la demande d'évocation du club de ERAGNY AS, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ROISSY EN FRANCE 21** sur l'inscription et la participation du **joueur** V. Diego licence n°2548280256 susceptible d'être suspendu.

Réponse impérative avant le 08/01/2024 avant 12h00**DOSSIER TRANSMIS PAR LE SECRETARIAT****Match n°25897995 SENIORS D1 du 10/12/2023 U18 D1 ECOUEN FC 21 / GARGES FCM 21**

Le joueur T. Lorenzo licence n°2547863789 du club de GARGES FCM 21 a reçu un carton jaune sur le match cité ci-dessus alors que ce joueur était en état de suspension date d'effet le 04-12-2023 pour un match.

Ce joueur ne pouvait pas participer à la rencontre ci-dessus.

La commission demande au secrétariat d'interroger le club GARGES FCM 21 sur la participation du joueur T. Lorenzo licence 2547863789 susceptible d'être suspendu lors de rencontre citée ci-dessus.

Réponse impérative avant le 08/01/2024 avant 12h00

**RESERVE****BEZONS FUTSAL CLUB 2**

Match n°26571910 du 16/12/2023 FUTSAL D2 A SANNOIS FUTSAL CLUB 2 / BEZONS FUTSAL CLUB 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS FUTSAL CLUB 2 (RESERVE)

Réserve confirmée le 18/12/2023.

Réserve du club de **BEZONS FUTSAL CLUB** au

Motif : la participation d'un joueur au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain

Réserve recevable et fondée.

En effet le joueur **A. wakil licence n°9603984038** du club de **SANNOIS FUTSAL CLUB 2** a participé au dernier match de l'équipe supérieure cité ci-dessous, celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Match référence : n°26509850 SENIORS FUTSAL D1 AVICIENNE AS C2 – SANNOIS FUTSAL CLUB 1 en date du 13/12/2023

La commission dit match perdu par pénalité au club de **SANNOIS FUTSAL CLUB 2** pour en attribuer le gain à **BEZONS FUTSAL CLUB 2**

SANNOIS FUTSAL CLUB 1: 0 BUT -1 POINT
BEZONS FUTSAL CLUB 2: 2 BUTS 3POINTS

CREDIT: BEZONS FUTSAL CLUB 2: 43,50 €
DEBIT: SANNOIS FUTSAL CLUB 1: 53,50 €

LA PROCHAINE REUNION MERCREDI 10 JANVIER 2024



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Mme Sylvestre - Sénécal - Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 21/01/2024 - 11/02/2024

CONVOCATION

Messieurs les présidents ou leurs représentants des clubs de l'EMMB et de la Vallée du Sausseron sont convoqués en audience auprès de la COC le 09/01/2024 à 17 H (présences obligatoires)

COURRIERS CLUBS

SURVILLIERS AVENIR

Mail du 18/12/2023

Tous les matchs U14 à domicile se joueront à 15H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ROISSY US

Mail du 16/12/2023

Demande hors délai

EMMB

Mail du 15/12/2023

A l'attention de Monsieur Budet, la COC vous présente toutes leurs excuses

REMERCIEMENTS ARBITRES

- BELGACEM Sami
- DUCASSE Michael
- SAHEB Hakim
- IMAHRAIN Walid
- OMELCHUK Igor
- NONKOU Koffi

**MATCHS A JOUER LE 07/01/2024****PERSAN US 03**

Seniors D1

PERSAN US 1 / OSNY FC 1

Match n°25897393 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

FONTENAY EN PARISIS FC

Seniors D4 Poule B

FONTENAY EN PARISIS FC 2 / SOISY AND MARGENCY FC 2

Match n°25901688 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

MAGNY EN VEXIN FC

Seniors D4 Poule B

MAGNY EN VEXIN FC / AUVERS ENNERY FC

Match n°26532136 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2023

MAGNY EN VEXIN FC

Anciens D4 Poule B

MAGNY EN VEXIN FC / VILLIERS LE BEL FC

Match n°27216271 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

CHAMPAGNE SFC

U16 D3 Poule E

CHAMPAGNE SFC 22 / GROSLAY FC 21

Match n°26561393 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule C

MENCUCOURT AS 22 / MARCOUVILLE CITY CP 21

Match n°25900547 du 24/09/2023

Match à jouer le 07/01/2024

MENCUCOURT AS

U16 D3 Poule D

MONTMORENCY FC 22 / HERBLAY ES 22

Match n°25900419 du 01/10/2023

Match à jouer le 07/01/2024

ENTENTE MARLY FONTENAY

U16 D3 Poule E

ENTENTE MARLY FONTENAY 2 / BEAUCHAMP AS 2

Match n°26561389 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

**ENTENTE MARLY FONTENAY**

Seniors D1

MARLY ES 2 / SAINT BRICE FC 2

Match n°25897396 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

VEXIN FC

Critérium +45 ans poule A

VEXIN AS 35 / CERGY PORTUGAIS 35

Match n°25906735 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

MONTSOULT BAILLET US

U16 D2 Poule A

MONTSOULT BAILLET US 21 / ENTENTE MARLY FONTENAY 21

Match n°25936920 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

MATCHS A JOUER LE 13/01/2024**MONTMORENCY FC**

Seniors Féminines D1

MONTMORENCY FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Match n° 27239096

Match à jouer le 13/01/2024 (ART. 20.2.3 du RS du DVOF)

MATCHS A JOUER LE 28/01/2024**MENUCOURT AS**

CDM D1

MENUCOURT AS 6 / MCA FC 5

Match n°25909194 du 17/12/2023

Match à jouer le 07/01/2024

MATCHS A JOUER LE 10/02/2024**FOSSÉS UF**

U14 D4 Poule D

FOSSÉS UF 22 / ENT BRUYERES BEAUMONT 21

Match n°26513013 du 09/12/2023

Match à jouer le 10/02/2024

FONTENAY EN PARISIS FC

U14 D4 Poule E

FONTENAY EN PARISIS 21 / MENUCOURT AS 21

Match n°26513143 du 09/12/2023

Match à jouer le 10/02/2024



MATCHS A JOUER LE 17/02/2024

FOSES UF

U14 D4 Poule D

FOSES UF 22 / DEUIL ENGHIEU FC 23

Match n°26513002 du 18/11/2023

Match à jouer le 17/02/2024

FONTENAY EN PARISIS FC

U14 D4 Poule E

FONTENAY EN PARISIS 21 / GOUSSAINVILLE FC 2

Match n°26513132 du 18/11/2023

Match à jouer le 17/02/2024

MATCHS A JOUER LE 25/02/2024

BELLOY SAINT MARTIN ASC

Anciens D4 Poule B

BELLOY SAINT MARTIN ASC 32 / SURVILLIERS AVENIR 31

Match n°27216270 du 17/12/2023

Match à jouer le 25/02/2023

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

COSMO TAVERNY

U18 D2 Poule B

COURDIMANCHE AS 21 / COSMO TAVERNY 21

Match n° 25898148 du 17/12/2023

COSMO TAVERNY 21 AMENDE 30€

COSMO TAVERNY 21 -1pt 0but

COURDIMANCHE AS 21 3pts 5but

TOHO AS

CDM D2

TOHO AS 5 / ROISSY EN FRANCE US 5

Match n° 26411340 du 17/12/2023

ROISSY EN FRANCE US 5 AMENDE 30€

ROISSY EN FRANCE US 5 -1pt 0but

TOHO AS 5 3pts 5but

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

U14 D4 Poule D

EMMB 22 / DEUIL ENGHIEU FC2

Match n° 26513015 du 09/12/2023

EMMB AMENDE 30€

EMMB -1pt 0but

DEUIL ENGHIEU FC 2 3pts 5but



2EME FORFAIT AVEC AMENDE

BEAUCHAMP AS

Seniors D4 Poule B

BEAUCHAMP AS 2 / VIARMES ASNIERES OL 2

Match n° 26532137 du 17/12/2023

BEAUCHAMP AS 2 AMENDE 35€

BEAUCHAMP AS 2	-1pt	0but
VIARMES ASNIERES OL 2	3pts	5buts

FOSES UF

U16 D3 poule B

MONTMAGNY FC 21 / FOSSES FU 22

Match n° 25900256 du 26/11/2023

FOSES FU 22 AMENDE 35€

FOSES FU 22	-1pt	0but
MONTMAGNY FC 21	3pts	5buts

3EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

PIERRELAYE FC

U18 D3 Poule A

PIERRELAYE FC 21 / BEZONS USO 22

Match n° 26743571 du 17/12/2023

PIERRELAYE FC 21	-1pt	0but
BEZONS USO 22	3pts	5buts

FORFAIT GENERAL

FOSES FU

U16 D3 Poule B

AMENDE 110€

PIERRELAYE FC

U18 D3 Poule A

AMENDE 110€



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 12 DECEMBRE 2023

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 🕒 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



INSCRIPTIONS PHASE 2

Le DVOF via la technique vous a fait parvenir un « google form » pour les clubs désirants :

- Rajouter 1 équipe ou s'inscrire dans les différents critères de U11F à Séniors F

FIN DES INSCRIPTIONS LE 21 DECEMBRE 2023

Si vous souhaitez modifier la pratique foot à 11 ou à 8, un mail nous suffira.

Les clubs qui nous ont envoyé un mail pour intégrer tardivement la phase 1 des critères, doivent valider via le google form leurs souhaits.

Début de la phase 2 à partir du 26/01/24

COURRIERS

PUISEUX LOUVRES 95 FC

Mail du 06/12/23.

U15F

Nous avons bien pris note que les rencontres de vos U15F à 8 se dérouleront à compter de maintenant sur le **Complexe Sportif Jean Bouin sur terrain synthétique.**

RENCONTRES REPORTEES

11/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27618436 – Groupe A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 – GROSLAY FC

Horaire 20h30

Rencontre du 09/12/23

15/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417585 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1

Rencontre du 20/10/23

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417753 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – FOSSES FU 1

Rencontre du 24/11/23

Inversion de la rencontre : 20h à Fosses

**SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417757 – Groupe B

GROSLAY FC 2 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2**Rencontre du 08/12/23****18/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417599 – Groupe A

ST BRICE FC 1 – GROSLAY FC 1**Rencontre du 08/12/23****23/12/2023****U15F à 8**

Rencontre n°27429505++ – Groupe A

JOUY LE MOUTIER FC 1 - FOSSES FU 1**Rencontre du 14/10/23****12/01/24****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417597 – Groupe A

HERBLAY ES 2 – BELLOY ST MARTIN ASC 2**Rencontre du 08/12/23****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417597 – Groupe A

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – ST PRIX ES 1**Rencontre du 08/12/23****13/01/24****U18F à 8**

Rencontre n°27430275 – Groupe Unique

ECOUEN FC 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1**Rencontre du 09/12/23****20/01/24****U15F à 11**

Rencontre n°27429564 – Groupe Unique

ECOUEN FC 2 – ECOUEN FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 11**

Rencontre n°27429567 – Groupe Unique

PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1**Rencontre du 25/11/23**



MODIFICATIONS HORAIRES - LIEUX

U18F à 8

U18F à 11

Rencontre n°27430277 – Groupe Unique

Match du 16/12/23

DEUIL ENGHIEU FC 1 – ROISSY EN France US 1

Nouvel horaire : 16h

Stade : Complexe sportif Alain Mimoun à deuil La Barre

APPEL A FEUILLES DE MATCHS - FMI

U15F à 8

FOSES FU 1

Match n°27429507 du 18/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

FOSES FU 1

Match n°27429512 du 25/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

U18F à 8

PERSAN US 03 1

Match n°27430268 du 18/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

ECOUEN FC 1

Match n°27430270 du 25/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

SENIORS F à 8

FOSES FU 1

Match n°27417750 du 17/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

AMENDES

U18F à 8

ROISSY EN France US 1

Match n°27430269 du 18/11/23

Feuille de match non recevable 10€ (Feuille de foot à 11)

FORFAITS AVISES

ROISSY EN France US 1

U18F

Match n°27430274 du 09/12/23

1^{ER} Forfait

FEUILLES DE MATCHS

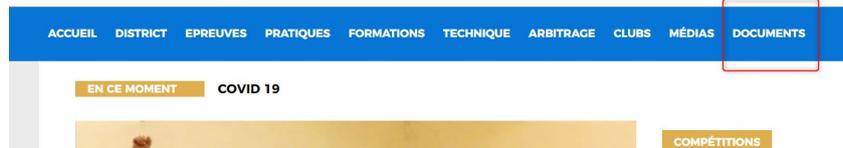
**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2



ETAPE 3



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2023

Présents : M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz - Mme Cyprien - Mme Lutz

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



APPEL A CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURE COUPES DU COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES DES COUPES DU COMITÉ qui auront lieu le :

LE 09 MAI 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL-D'OISE

La Commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES des COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu les :

15 et 16 JUIN 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 COUTELIER

Tour de cadrage du 13 Janvier 2024 à 14H30 – CVO

SENIORS 1 COUTELIER

Entente MMB 1 / Sarcelles AAS 1 :

La rencontre est programmée le 28 janvier 2024 à 14h30

COUPE DU VAL-D'OISE -CREDIT MUTUEL +45

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO +45 ANS

Fontenay en Paris FC 1 / Gonesse RC 1 :

Pour cause d'occupation du terrain, la rencontre est programmée le 28 janvier 2024 à 9h30

COUPE DU COMITE – ANCIENS

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30 - COMITE ANCIENS 2

Ent Mery Meriel Bessancourt 2 / Ent Mery Meriel Bessancourt 3

Nouvelle date : le 07/01/2024 à 9h30

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : Mme. Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Sénécal – M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 16 12 23

Pris note de votre impossibilité de clôturer la FMI des rencontres de critérium U10/U11 série 2 du 16 12 23 contre St BRICE FC, à la suite du départ des éducateurs du club adverse sans les dernières signatures. La commission attend les feuilles de match papier pour les licenciés du club de l'ADAMOIS

ADAMOIS OL : Mail du 16 12 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI pour les rencontres de critérium U12/U13 du 16 12 23 contre St BRICE FC, dû à un problème informatique

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 15 12 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-envoi de feuille de présence de vos joueurs U6/U7. Après vérification la commission annule l'amende pour réception de la feuille

COURDIMANCHE : Mail du 16 12 23

Pris note de la réception des feuilles de présence des clubs concernant le centre du plateau U6/U7 du 16 12 23. La commission vous rappelle que ces documents doivent impérativement être déposés rapidement dans FAL et non envoyé au DVOF.

DOMONT FC : Mail du 18 12 23

Pris note du souci informatique rencontré avec la tablette sur rencontre de critérium U10/U11 du 16 12 23 contre PARMAIN AC

ECOUEEN FC : Mail du 14 12 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait non avisé. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende. Le forfait de votre équipe 5 est bien avisé.

ENTENTE SSG : Mail du 12 12 23

Pris note de la réception de la feuille de match papier avec les noms de vos joueurs. La commission attend la liste des joueurs du club de BEZONS USO

ENTENTE SSG : Mail du 18 12 23

Pris note de l'absence d'une équipe U11 du club de CHAMPAGNE SFC sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16 12 23

ENTENTE SSG : Mail du 18 12 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille récapitulative du plateau U8/U9 du 25 11 23. La commission vous demande de bien vouloir la déposer dans FAL, dans la case « Feuille de plateau » et non avec la feuille de présence pour éviter toute confusion.

FONTENAY FC : Mail du 18 12 23

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontres U10/U11 du 16/12 contre ERMONT AMS. La commission attend les feuilles de match

GARGES FCM : Mail du 12 12 23

Pris note de la demande de modification du résultat du match n° 27369180 du 25 11 23 contre MENU COURT AS

ES HERBLAY : Mail du 15 12 23

Pris note de vos remarques concernant les appels de feuilles de match. Concernant l'appel de feuille de match n° 27291966 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre EZANVILLE US 3, la commission n'a toujours pas reçu la feuille de match papier. Après vérification la commission précise que le club d'EZANVILLE US n'a pu clôturer cette FMI car votre éducateur était parti.

**MARLY ES** : Mail du 18/12/23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16/12/23 à ST BRICE FC à la suite du problème de tablette.

MONTMAGNY FC : Mail du 14/12/23

Pris note de votre réclamation concernant le résultat du centre 23 de la Coupe du Comité U12. Après vérification la commission confirme l'erreur administrative et requalifie l'équipe de MONTMAGNY FC 1

MONTIGNY FC : Mail du 16/12/23

Pris note de votre réponse concernant l'amende sur PV du 11/12/23. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annuler l'amende

PIERRELAYE FC : Mail du 14/12/23

Pris note de votre réponse concernant l'amende sur PV du 11/12/23. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annuler l'amende

ST LEU FC : Mail du 14/12/23

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U12/U13 du 16/12/23 contre ARGENTEUIL FC.
La commission reporte ces matchs au 20/01/24
Accord du club adverse

SOISY AM FC : Mail du 13/12/23

Pris note de votre impossibilité de jouer le match n° 27298807 du 16/12/23 contre ENTENTE BOISSY CHARS.
La commission reporte la rencontre au 20/01/24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 18/12/23

Pris note de votre demande d'engager une équipe U8/U9 supplémentaire. La commission vous demande de préciser si c'est une équipe U8 ou U9, les plateaux étant séparés.

THILLAY ESM : Mail du 14/12/23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 – critérium U10/U11 du 16/12/23 à VEMARS ST WITZ FC

VEXIN AS : Mail du 15/12/23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau du 16/12/23 à ES HERBLAY

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 14/12/23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critères U10/U11 du 09/12/23 contre FONTENAY FC.
La commission ne peut reporter ces rencontres

VILLIERS FC : Mail du 16/12/23

Pris note de vos remarques concernant les résultats du 1^{er} tour de la Coupe du Comité U12. Après vérification, la commission modifie la numérotation de vos équipes.

VILLIERS FC : Mail du 18/12/23

Pris note de votre information concernant la transmission de la FMI sur rencontre de critérium U12 Avenir du 09/12/23 contre ERMONT AMS

Mr COLSON Gilles : Mail du 14/12/23

Mail non pris en compte car messagerie personnelle



AUDITION

Centre de Coupe du Comité U12 du 25 11 2023

Pour le club de **SARCELLES AAS**,
- **M Nader AZLOUK** – Responsable du centre

Après audition de l'éducateur présent, la commission constate que tous les éducateurs ont complétés les documents présentés par le club de Sarcelles, indiquant nom, prénom et n° de licence des joueurs. L'ensemble des données obligatoires sont bien retranscrites sur les feuilles.

La jonglerie a bien été effectuée avant les rencontres et le barème de jonglerie n'a pas joué un rôle dans le classement final.

La commission valide donc les résultats et rappelle au club de Sarcelles d'utiliser les documents officiels transmis par le DVOF.

Il est rappelé également qu'en cas de non-réception des documents papier, le club recevant doit se rapprocher du DVOF le vendredi midi au plus tard pour récupérer le dossier dématérialisé et imprimer l'ensemble des feuilles pour le centre du samedi.

Centre de CHALLENGE U10 du 18 12 2023

Pour le club de **ROISSY US**,
- **M Yann LE NOEUANIC** – Responsable de l'équipe U10/1

Après audition de l'éducateur présent, la commission confirme la disqualification de l'équipe U10/1 de ROISSY US pour le 2^{ème} tour du Challenge U10.

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1^{er} appel de feuille de présence dans le PV

2^{ème} PHASE

U10 / U11 & U12 / U13

Tous les clubs qui souhaitent modifier leur nombre d'équipes engagées sur les critères U10/U11 & U12/U13 doivent impérativement envoyer leur souhait via la messagerie officielle avant **Lundi 8 Janvier 2024 à 16 heures au plus tard**.

Les demandes arrivées après cette date ne pourront pas être prises en compte pour la 2^{ème} phase.

2^{ème} TOUR COUPE DU COMITE U12 du 13 Janvier 2024

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Pour le 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Début de la jonglerie à 13h30 et des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 9 Mars 2024.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au tour précédent de la Coupe U12 avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le Lundi 29 Janvier 2024 au plus tard.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

A la suite d'une erreur administrative sur le centre 23 du 25 11 23, l'équipe de MONTMAGNY FC 1 est qualifiée pour le second tour et remplace donc l'équipe de MONTIGNY FC 2

Centre 1	St Brice Fc	Centre 2	Puiseux Louvres Fc	Centre 3	Entente MMB	Centre 4	Entente SSG
	St Brice FC 2		Puiseux Louvres FC 1		Entente MMB 1		Entente SSG 3
	St Ouen AS 1		St Leu FC 1		Franconville FC 1		Bezons USO 3
	Pierrelaye FC		Franconville FC 2		Cergy Pontoise FC 4		ES Heblay 1
	ES Herblay 2		Vauréal FCM 2		Cergy Pontoise FC 1		Osny FC 1
Centre 5	Bezons USO	Centre 6	Ermont AMS	Centre 7	Montmorency Fc	Centre 8	Cergy pontoise FC
	Bezons USO 2		Ermont AMS 1		Montmorency FC 1		Cergy Pontoise FC 2
	Argenteuil RC 2		Sarcelles AAS 1		Frettoise ES 1		Cergy Pontoise FC 3
	Villiers FC 3		Bezons USO 1		Garges FCM 1		Cormeillais ACS 2
	Sarcelles AAS 2		Survilliers Avenir 1		Argenteuil FC 1		Entente MMB 2
Centre 9	Ecouen Fc	Centre 10	Argenteuil RC	Centre 11	Fontenay FC	Centre 12	Grosly FC
	Ecouen FC 2		Ermont AMS 3		Fontenay FC 1		Grosly FC 1
	Vauréal FCM 1		Argenteuil RC 1		Montmagny FC 1		Villiers FC 2
	Argenteuil RC 3		Deuil Enghien FC 2		Ecouen FC 1		Persan US 1
	Cosmo Taverny 1		Cormeillais ACS 1		Persan US		Ermont ACF 2
Centre 13	Garges FCM	Centre 14	St Ouen AS	Centre 15	Soisy AM FC	Centre 16	Montigny Fc
	Garges FCM 2		St Ouen AS 2		Soisy AM Fc 1		Montigny Fc 1
	Eragny Fc 2		Sarcelles AAS 3		St Brice FC 1		Villiers FC 1
	Entente SSG 2		Entente Beaumont Mours 1		Entente SSG 1		Deuil Enghien Fc 3
	Gonesse RC 1		Goussainville FC 1		Eaubonne CSM 1		Eragny Fc 1



1^{er} TOUR FESTIVAL U13 du 13 Janvier 2024

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Une épreuve de jonglerie est à réaliser impérativement avant le début des rencontres
Début de la jonglerie à 13h30 & début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les deux premiers de chaque centre + les 8 meilleurs 3^{èmes} des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 9 Mars 2024.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs, à partir du Mardi 19 Décembre 2023.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

• Les U12 / U12F (2012), les U13 / U13F (2011)

• Trois U11 / U11F (2013) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)

• Sont autorisées les joueuses U14F (2010)

4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 29 Janvier 2024, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.



Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Jouy FC	Centre 3	St Prix ES	Centre 4	Marly ES
	Vauréal FCM 2		Jouy FC2		Entente Beaumont Mours 1		Ecouen FC 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 2		St Prix ES 1		ES Herblay 3
	Garges FCM 2		St Leu FC 1		Entente SSG 4		Marly ES
	Cergy Pontoise FC 1		St Ouen AS 1		Entente SSG 2		Soisy AM FC 2
Centre 5	Champagne SFC	Centre 6	Villiers FC	Centre 7	Osny FC	Centre 8	Deuil Enghien FC
	Champagne SFC 1		Argenteuil RC 3		Argenteuil RC 1		Deuil Enghien FC 1
	Auvers Ennery FC 1		St Brice FC 3		Osny FC 3		Beauchamp AS 1
	Franconville FC 3		Vallée du Sausseron 1		ES Herblay 2		Marcouville City CPA1
	Soisy AM FC 3		Villiers FC 3		Vauréal FCM 1		Eragny FC1
Centre 9	Persan US	Centre 10	Menucourt AS	Centre 11	Montsoul Baillet US	Centre 12	Argenteuil FC
	Montmorency FC1		Menucourt AS 2		Vemars St Witz FC 1		Argenteuil FC 4
	Persan US2		GAFEPB 1		Menucourt AS 1		Argenteuil FC 2
	Gonesse 2		Bruyères Bernes USM1		Montsoul Baillet US 2		Goussainville FC 1
	Jouy FC1		Persan US 1		Cergy Pontoise FC 2		Puiseux Louvres FC 2
Centre 13	Franconville FC	Centre 14	Viarmes Asnières OL	Centre 15	Bouffémont ACS	Centre 16	Eragny FC
	Franconville FC 2		Viarmes Asnières OL1		Entente SSG 1		Franconville FC 1
	Belloy St Martin ASC1		Survilliers Avenir 1		Entente SSG 3		Eragny FC 2
	Montmagny fc1		Osny FC 1		Viarmes Asnières OL 2		Argenteuil FC 1
	Cergy Pontoise FC 3		St Leu FC 2		Bouffémont ACF2		Argenteuil FC 3
Centre 17	Fosses UF	Centre 18	Cosmo Taverny	Centre 19	Pontoisienne JS	Centre 20	Gonesse RC
	Fosses UF 1		Entente MMB 1		Groslay FC 1		Deuil Enghien FC 3
	Ecouen FC 2		Cosmo Taverny 1		Pontoisienne JS 2		St Ouen AS 2
	Bezons USO 3		Neuville AS 1		Osny FC 2		Gonesse RC 1
	Fontenay FC 1		Ermont ACF 2		Puiseux Louvres FC 1		Antente Boissy Chars 1
Centre 21	Sarcelles AAS	Centre 22	Adamois OL	Centre 23	Roissy US	Centre 24	Ezanville US
	Argenteuil RC 2		Soisy AM FC 1		Menucourt AS 3		St Brice FC1
	Sarcelles AAS 2		Chaumontel Luazrches AS 1		Montigny FC 2		Deuil Enghien FC2
	Montsoul Baillet US 1		St Ouen AS 3		Bezons USO 2		Adamois OL 2
	Ermont AMS 1		Adamois OL 1		Roissy US 1		Ezanville US 1
Centre 25	Le Thillay ESM	Centre 26	ES Herblay	Centre 27	Cormeillais ACS	Centre 28	Ermont ACF 1
	Gonesse rC 3		Domont FC 1		Pontoisienne JS 1		Bonneuil FC 1
	Villiers FC 2		Bezons USO 1		Montigny FC 2		Parmain AC 1
	Montmagny FC 2		ES Herblay 1		Sarcelles AAS 1		Ermont ACF 1
	Le Thillay ESM 1		Garges FCM		Cormeillais ACS 1		Bouffémont ACS 1



MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024

CRITERIUM U10/U11

SOISY AM FC 7 vs ENTENTE BOISSY CHARS 1 : Match n° 27298807
VIARMES ASNIERES OL vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Match n° 27367719
FONTENAY FC vs MONTSOULT BAILLET US : Matchs n° 27367704 & 27367732

CRITERIUM U12/U13

ST LEU FC vs ARGENTEUIL FC : Matchs n° 27296500 – 27296528 – 27296586 & 27296614

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

FONTENAY FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27367718 & 27367746 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7

ST LEU FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369328 – 27369373 - 27369424 & 27369478 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre GROSLAY FC 1 – 2 – 3 & 4

PERSAN US : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369478 & 27369375 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369774 – 27369809 - 27369842 & 27370453 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 3 – 4 – 5 & 6

CRITERIUM U10 AVENIR

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27082843 du 16 12 23 – critérium U10 Avenir contre OSNY FC 22

CRITERIUM U12/U13

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de match n° 27296527 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre SOISY AM FC 4

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27291862 & 27291607 du 16 12 23 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 3 & 4

CRITERIUM U12 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27084393 du 16 12 23 – critérium U12 Avenir contre ARGENTEUIL RC 22

CRITERIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27065465 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre VILLIERS FC 1

BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de match n° 27065564 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM 1



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 DU 25 11 23

- BEZONS USO** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC
- CORMEILLAIS ACS** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC
- BEAUCHAMP AS** : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à JOUY FC
- ES HERBLAY** : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à JOUY FC
- PONTOISIENNE JS** : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à JOUY FC
- MARCOUVILLE FC** : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC
- SARCELLES AAS** : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de SARCELLES AAS – ERMONT ACF & ENTENTE SSG sur centre U8 n° 15 à SARCELLES AAS
- ERMONT ACF** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS
- ENTENTE SSG** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS
- ST OUEN AS** : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 à ST OUEN AS
- ST PRIX ES** : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de ST PRIX ES & SOISY AM FC sur centre n° 17 à ST PRIX ES

PLATEAU U9 DU 25 11 23

- ECOUEEN FC** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM
- PERSAN US** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM
- CORMEILLAIS ACS** : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS – GAFEPB - MARCOUVILLE CITY CPA & ST OUEN AS sur centre U9 n° 5 à CORMEILLAIS ACS
- GAFEPB** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS
- MARCOUVILLE CITY CPA** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS
- ST OUEN AS** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS
- PIERRELAYE FC** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 à ENTENTE MMB
- PONTOISIENNE JS** : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PONTOISIENNE JS – BEZONS USO – COURDIMANCHE AS – ES HERBLAY & VALLEE DU SAUSSERON sur centre U9 n° 13 à PONTOISIENNE JS
- BEZONS USO** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS
- COURDIMANCHE AS** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS
- ES HERBLAY** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS
- VALLEE DU SAUSSERON** : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS



BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC

SARCELLES AAS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 au THILLAY ESM

PERSAN US : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PERSAN US – FONTENAY FC – GOUSSAINVILLE FC & MONTSOULT BAILLET US sur centre U9 n° 18 à PERSAN US

FONTENAY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de VAURELA FCM & VEXIN AS sur centre U9 n° 19 à VAUREAL FCM

VEXIN AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 à VAUREAL FCM

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 11 11 23

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à SARCELLES AAS

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12/U13

FOSSES UF : 2^{ème} appel feuille de match n° 27291676 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre FOSSES UF 3

MENUCOURT AS : 2^{ème} appel feuille de match n° 27297304 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 3

AMENDE

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 du 11 11 23 à BEZONS USO

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du 11 11 23 à MONTIGNY FC

Amende : 30€

ERAGNY FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 du 11 11 23 à OSNYFC

Amende : 30€



SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille de centre et feuille de présence des clubs de SARCELLES AAS et GOUSSAINVILLE FC sur centre n° 22 du 11 1 23 à SARCELLES AAS

Amende : 30€ x 3 = 90€

ST LEU FC : Non réception après 2 relances de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 du 11 11 23 à ST LEU FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

THILLAY ESM : Non réception après 2 relances de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 du 11 11 23 au THILLAY ESM

Amende : 30€ x 2 = 60€

ES HERBLAY : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27291966 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre EZANVILLE US 3

Amende : 30€

GARGES FCM : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27296524 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre ST LEU FC 2

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27370443 & n° 27369832 du 02 12 23 – critérium U10/U11 contre JOUY FC 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

ARGENTEUIL FC : 1^{ER} forfait de votre équipe 1 sur match n° 27065503 du 16 12 23 - critérium U13 Avenir contre OSNY FC 1

Amende : 15€

ST BRICE FC : 1^{ER} forfait de votre équipe 5 sur match n° 27296444 du 16 12 23 - critérium U12/U13 contre ADAMOIS OL 3

Amende : 15€

ST LEU FC : 1^{ER} forfait de vos équipes 1 & 2 sur match n° 27296505 & 27296533 du 16 12 23 - critérium U12/U13 contre SOISY AM FC 3 & 4

Amende : 15€ X 2 = 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{ER} forfait de votre équipe 2 sur match n° 27367747 du 16 12 23 - critérium U10/U11 contre VIARMES ASNIERES OL 4

Amende : 15€

FRANCONVILLE FC : Absence non excusée club sur centre n° 6 du plateau U8 du 25 11 23 à ERMONT AMS

Amende : 50€

VEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée club sur centre n° 9 du plateau U8 du 25 11 23 à MARLY ES

Amende : 50€

ARGENTEUIL FC : Absence non excusée club sur centre n° 10 du plateau U8 du 25 11 23 à MONTIGNY FC

Amende : 50€

COSMO TAVERNY : Absence non excusée club sur centre n° 10 du plateau U8 du 25 11 23 à MONTIGNY FC

Amende : 50€



BEZONS USO : Absence non excusée club sur centre n° 17 du plateau U8 du 25 11 23 à ST PRIX ES
Amende : 50€

EZANVILLE US : Absence non excusée club sur centre n° 4 du plateau U9 du 25 11 23 à BRUYERES BERNES USM
Amende : 50€

**La Commission Foot Animation vous souhaite
un Joyeux Noël et d'Agréables Fêtes de Fin d'Année**

Prochaine Réunion LUNDI 8 JANVIER 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 19 décembre 2023

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festifoot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

REUNION D'INFORMATION U7F ET U9F

Animation : COC féminines, Pascal HUART et JOLY Sébastien

Technique : ALLARD Yves

Présents :

Adamois OL, St Prix ES, Fosses FU, Viarmes-Asnières OL, Argenteuil FC, Sarcelles AAS, Gonesse RC, Cergy Pontoise FC, Franconville FC, Ent SSG-Soisy,

Absents:

Montmorency FC, Eragny FC, Ermont AS.

Un grand merci aux clubs qui se sont déplacés, leur contribution nous est précieuse.

Compte rendu :

Sensibilisé les clubs à accueillir plus facilement les joueuses U6F et U7F et de développer la catégorie à l'identique du mixte

Administratif :

Rappel de la bonne utilisation de la feuille de présence dans les deux catégories

Une seule feuille de présence par catégorie et par club

Cette feuille se trouve dans FAL et dans Documents>>Formulaires>> féminines

Elle doit comporter :

Le nom du club et la date du plateau.

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints, (une licence joueur ou joueuse est recevable)

Elle est remise au responsable du plateau avant le coup d'envoi.

Un contrôle de licence peut être effectué.

Le DVOF Demande aux clubs d'engager dans les deux catégories.

Chaque club sera affecté sur un centre unique avec ses U9F et U7F.

Sectoriser les clubs par plateau. (Limiter les longs déplacements)

Le faible nombre de joueuses de la catégorie U7F par club et qui se sera déplacer sur le centre sans pouvoir présenter une seule joueuse devra le signaler par sa feuille de présence et au responsable du plateau.

Technique

Les plateaux doivent pouvoir accueillir simultanément et séparément U7F et U9F

Rappel des recommandations techniques de la FFF pour les joueuses U6F et U7F

A l'étude

Organisation d'un plateau type. U9F + U7F

Possibilité de surclasser une seule joueuse U7F en U9F si cette dernière est seule dans sa catégorie ou/et si son niveau de jeu le permet.

Interdit de surclasser 1 U6F.

Nous serons attentifs aux clubs qui seraient tenté de laisser leurs catégories U7F au profit d'une seule joueuse surclassée.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC

Mail du 11/12/23

Le centre de Franconville a été transféré à Cergy mercredi 06 décembre 23 dans FAL, date faisant suite à un mail de Franconville ne pouvant pas accueillir.

Nous sommes désolés pour les dirigeants qui n'ont pas été avertis à temps.

VIARMES-ASNIERES OL 1

Mail du 14/12/23

Pris note de votre terrain impraticable à la date du 09 décembre.

Pour information, la COC F ne voit pas ce qui est inscrit comme motif dans la FMI, c'est pour cela que nous demandons la feuille de match pour les matchs « non joués »

St OUEN L'AUMONE AS

Mail du 12/12/23

Prise en compte de votre désir de quitter la catégorie U13F Avenir et d'intégrer le critérium U13F.

FOSES FU

Mail du 18/12/23

Pris note de votre impossibilité de vous rendre à la réunion U7F et U9F

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

Matchs 13/01/24

11F Groupe A; Match 27428404 du 25/11/23

Garges FCM1/Ermont AMS1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

Accord commission animation et calendrier féminine

11F Groupe A ; Match 27428414 du 16/12/23

Ent SSG 1/St BRICE FC 1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe B; Match 27428628 du 02/12/23

Cergy Pontoise FC 1 / Gonesse RC 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe C; Match 27428698 du 02/12/23

Fosses FU 1 / Argenteuil FC 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00

Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe D; Match 27428779 du 02/12/23

Cergy Pontoise FC 1 / Taverny COSMO 2: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe D ; Match 27428791 du 09/12/23

Viarmes-Asnières OL 1/ St Prix ES 1, cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

Accord commission animation et calendrier féminine

U13F Avenir ; Match 27429625 du 25/11/23

Garges FCM1/ ENT SSG-Soisy 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00

Accord commission animation féminine et calendrier



U13F Groupe B; Match 27429686 du 16/12/23
Corneillais FC 1 / Adamois OL 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,
Accord commission animation et calendrier féminine

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

U11F

St PRIX ES 1

U11F Groupe D ; Match 27428780 du 02/12/23

St Prix ES 1 / St Ouen l'Aumône AS 1

1er appel le 04/12/23

2^{ème} appel le 11/12/23

Le 19/12/23, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

SARCELLES AAS 1

U11F Groupe A ; Match 27428412 du 16/12/23

Sarcelles AAS 1 / Ermont AS 1

1er appel le 19/12/23

U13F

ST PRIX ES 1

U13F Groupe B ; Match 27429697 du 09/12/23

St Prix ES 1 / Bezons USO 1 :

1er appel le 11/12/23

2^{ème} appel le 19/12/23

SARCELLES AAS 1

U13F Avenir ; Match 27429615 du 16/12/23

Sarcelles AAS 1 / Ent SSG/Soisy 1

1er appel le 19/12/23

Ent MMB 1

U13F Groupe A ; Match 27429671 du 16/12/23

Ent MMB 1/ DEUIL ENGHEN FC 1 :

1er appel le 19/12/23

BEZONS USO 1

U13F Groupe B; Match 27429684 du 16/12/23

Bezons USO 1/ Persan US 03 1

1er appel le 19/12/23

AMENDES

PLATEAU DU 25 NOVEMBRE 2023

Après audition du président de Viarmes – Asnières OL l'amende suivante du 23 décembre 2023 est retirée

VIARMES-ASNIERES-OL

6 U10F et 1U11F : 7x80€ soit **480€**

ERAGNY ASFC

Absence à une réunion d'information. **50€**

ERMONT AS

Absence à une réunion d'information. **50€**

MONTMORENCY FC

Absence à une réunion d'information. **50€**

DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)**
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4	Ent Sannois St Gratien	4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
10		10	Gonesse RC
11		11	SARCELLES AAS
		12	Ent Sannois St Gratien
		13	Montmorency FC



**CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et
SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F**

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans
FAL pourront participés**

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à
son âge, amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle
devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent
un plateau, soit 13 jours en amont.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

PLATEAU U7F ET U9F

U9F du 09/12/2023

St PRIX ES

Appel feuille de présence

1er appel le 19/12/23

SARCELLES AAS

Feuille de présence irrégulière : 10€

U7F du 09/12/2023

St PRIX ES

Appel feuille de présence

1er appel le 19/12/23

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F du 13/01/2024

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur
présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



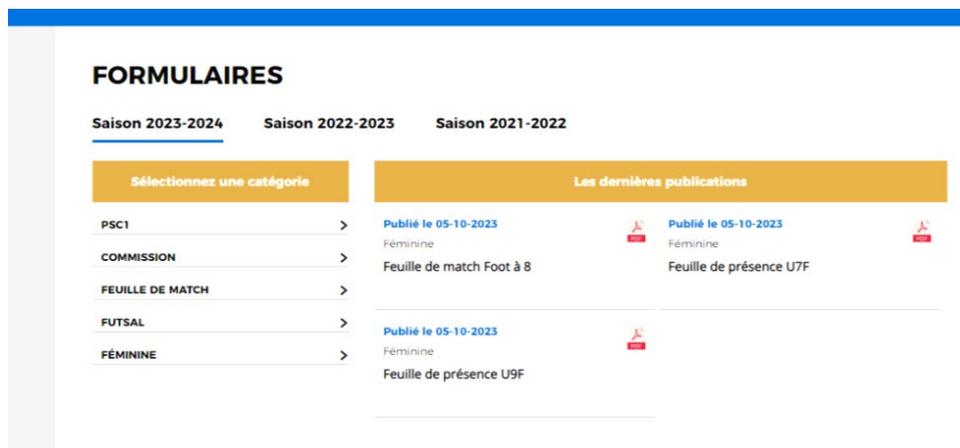
FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2



ETAPE 3





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos

Assistent : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

Excusé : M Gondel

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

**RAPPEL*****FEUILLE DE MATCH (FMI)***

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs.

Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23**.

Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser un mail au DVOF en indiquant les raisons de l'absence de FMI.

COURRIERS CLUBS

Les Sportifs de Garges : Mail du 27-11-23

Réception feuille de plateau et feuille de présence du club Sportifs de Garges du plateau du 19-11-23 à Garges.

Avicenne Asc : Mail du 28-11-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe Senior 2 pour la rencontre de Coupe Comité senior du 29-11 contre Montmorency FC 2.

Futsal Club VLB : Mails des 30-11 et 08-12-23

Pris note de l'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase :

1 équipe U6 à U8 & 2 équipes U9-U10

Foot Indoor Loisir : Mail du 01-12-23

Pris note que la rencontre U16 du samedi 02-12-23 n'apparaît pas sur la FMI.

Avicenne Asc : Mail du 01-12-23

Pris note de l'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase :

4 équipe U6 à U8 - 2 équipes U9-U10 – 2 équipes U12 – 2 équipes U14 & 2 équipes U16

La commission vous demande de confirmer le lieu et l'horaire de début des plateaux U9-U10.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 01-12-23

Pris note de l'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase :
2 équipes U9-U10 – 1 équipe U12 – 1 équipe U14 & 1 équipe U16

Cfj Persanaise : Mail du 02-12-23

Pris note de votre déplacement à Marcouville City CP pour le plateau U9 du 02-12-23 et de l'absence du club recevant.
La commission regrette cet état de fait.

Cfj Persanaise : Mail du 03-12-23

Pris note de l'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase :
2 équipes U6 à U8 - 4 équipes U9-U10 – 1 équipe U12 – 1 équipe U14 & 1 équipe U16

Foot Indoor Loisir : Mail du 03-12-23

Pris note des problèmes rencontrés lors de la rencontre U18 du 02-12 contre Aulnay Futsal.
Ce dossier concerne la LPIFF.

Avicenne Asc : Mail du 04-12-23

Pris note de votre déplacement à Marcouville City CP pour le plateau U9 du 02-12-23 et de l'absence du club recevant.
La commission regrette cet état de fait.

Avicenne Asc : Mail du 05-12-23

Pris note de l'erreur de gymnase pour vos plateaux à domicile.
La modification sera effectuée pour les plateaux à partir de janvier 2024.

Futsal Club VLB : Mails du 06-12-23

Pris note de la modification de gymnase pour le plateau U9 du 16-12-23.
Modification effectuée sur FAL

Mairie de Pontoise : Mail du 06-12-23

Demande de renseignement concernant le problème sur le plateau U9 du samedi 02-12-23 à Marcouville City CP.

CS Jocassiens : Mail du 06-12-23

Pris note de l'inversion du résultat pour la rencontre U14 du 03-12 contre Asf Argenteuil.

My Sarcelles Futsal : Mail du 07-12-23

Pris note de votre demande de modification de date pour les rencontres du 22-01 et du 05-02-24 pour cause d'occupation du gymnase par la section boxe.

Pris note de votre demande de modification de date pour la rencontre du 11-03-24 pour cause de 2 rencontres programmées 2 jours consécutifs.

Accord de la commission. Voir le paragraphe matchs remis.

Bezons Futsal Club : Mail du 07-12-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le dimanche 10-12-23 (attestation mairie jointe).
La commission remet la rencontre contre Cergy-Pontoise à une date ultérieure.

Foot Indoor Loisir : Mail du 07-12-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre U16 du 10-12-23 contre Asf Argenteuil.
La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Entente MMB : Mail du 07-12-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe pour la rencontre du 08-12-23 contre Montigny Lvdb 1.

**Osny United** : Mail du 07-12-23

Pris note de la modification de gymnase pour vos futures rencontres à domicile :
Gymnase de la Ravinière – 1 rue Jean Larosa – 95520 Osny

Cfj Persanaise : Mail du 10-12-23

Pris note de la programmation de 2 rencontres U16 le samedi 16-12-23.
La commission reporte à une date ultérieure la rencontre contre Marcouville City CP.

Eaubonne Csm : Mail du 11-12-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat D1 du 16-12-23 en raison de votre rencontre de Coupe Nationale le même jour.
La commission reporte à une date ultérieure la rencontre contre Cfj Persanaise.

Asf Argenteuil : Mail du 13-12-23

Pris note de votre réclamation concernant la disqualification de votre équipe 2 en Coupe du Comité.
La commission futsal n'est pas compétente pour ce fait. Le club à la possibilité de faire appel de la décision de la commission statuts et règlements.

Arnouville Usc : Mail du 13-12-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 16-12-23 contre Les Sportifs de Garges.
La commission remet la rencontre contre Les Sportifs de Garges à une date ultérieure.

Les Sportifs de Garges : Mail du 14-12-23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre du 16-12-23 contre Arnouville Usc.

Attainville Futsal Club : Mail du 16-12-23

Pris note de l'absence excusée de vos équipes sur le plateau U9 du 17-12-23 à Cfj Persanaise.

Attainville Futsal Club : Mail du 17-12-23

Pris note de l'engagement de vos équipes pour la 2^{ème} phase :
2 équipes U9-U10 – 1 équipe U12 – 1 équipe U14 & 2 équipes U16

CS Jocassiens : Mail du 17-12-23

Pris note du non-déroulement de la rencontre U14 du 17-12 contre Marcouville City CP suite indisponibilités du gymnase de Marcouville. La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Gonesse RC : Mail du 18-12-23

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le mardi 19-12-23 (attestation mairie jointe).
La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

Attainville Futsal Club : Mail du 18-12-23

Réception feuille de match U16 du 25-11 contre Combo Futsal.

RETOUR COMMISSION SECTION DES LOIS DU JEU

COMMISSION du 05-12-2023

Match n° 27616717 – AFS Vauréal 2 / ASF Argenteuil 2 du 01-12-23 - Coupe Comité Futsal

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre, le rapport de l'arbitre assistant et le courrier de réclamation du club AFS VAUREAL.

- Considérant que la rencontre s'est soldée sur un score de parité
- Considérant qu'une séance de tirs au but doit être organisée afin de départager les 2 équipes



- Considérant que cette séance doit être composée de 5 tirs pour chaque équipe comme stipulé dans l'article 14.2 du règlement spécifique de la Coupe du Comité Futsal
- Considérant que les rapports des officiels confirment que seulement 3 tirs de chaque équipe ont eu lieu.

La Commission décide que la séance de tirs au but est à refaire avec 1 arbitre officiel à la charge du District.

La Commission rappelle que seuls les joueurs figurant sur la feuille de match de la rencontre précitée peuvent participer à cette séance.

RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION du 06-12-2023

Match n° 27616717 – AFS Vauréal 2 / ASF Argenteuil 2 du 01-12-23 - Coupe Comité Futsal

Réserve confirmée le 02/12/2023.

Réserve du club de l'AFS VAUREAL sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'AFS ARGENTEUIL susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors qu'elle ne joue pas le lendemain.

Le joueur Mehdy G licence n° 2546265793 du club DE AFS ARGENTEUIL a participé au match cité ci-dessus et au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Match référence : ASF FUTSAL ARGENTEUIL - CHAMPS FC en date du 21/11/2023

La commission dit réserve recevable et fondée, match perdu par pénalité au club d'AFS ARGENTEUIL

AFS VAUREAL qualifié pour la suite de la compétition

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 26509814 : Osny United 1 / Combo Futsal 1 : le samedi 20-01-24 à 18H00

Match n° 26509851 : Arnouville Usc 1 / Les Sportifs de Garges 2 : le samedi 20-01-24 à 13H30

Match n° 26509855 : Eaubonne Csm 1 / Cfj Persanaise 1 : le samedi 20-01-24 à 20H00

Match n° 26509847 : Arnouville Usc 1 / Osny United 1 : le samedi 17-02-24 à 13H30

SENIOR D2

Match n° 26571912: Montmorency Futsal 2 / St Brice Fc 1: le jeudi 21-12-23 à 20H45

Match n° 26571895 : My Sarcelles Futsal 1 / Asf Argenteuil 3 : le vendredi 26-01-24 à 21H30

Match n° 26571916: My Sarcelles Futsal 1 / Futsal Club VLB 1: le lundi 12-02-24 à 21H30

Match n° 26571881: Bezons Futsal C 2 / Cergy-Pontoise FC 2: le dimanche 18-02-24 à 18H15

Match n° 26571905: Gonesse RC 1 / St Brice FC 1: le mardi 16-01-24 à 20H45

Matchs remis pour cause de 2 rencontres inscrites au calendrier sur 2 jours consécutifs :

Match n° 26571931 : Asf Argenteuil 3 / Montmagny Asfs 2 : le dimanche 25-02-24 à 17H00

Match n° 26571941 : Cergy-Pontoise FC 2 / Bezons Futsal C 2 : le lundi 25-03-24 à 20H00

Match n° 26571942 : My Sarcelles Futsal 1 / Montmagny Asfs 2 : le vendredi 22-03-24 à 21H30

Match n° 26571957 : My Sarcelles Futsal 1 / Cergy-Pontoise FC 2 : le lundi 06-05-24 à 21H30

Match n° 26602049 : Cergy-Pontoise FC 1 / Bezons Futsal C 1 : le lundi 18-03-24 à 20H00

Match n° 26602048 : My Sarcelles Futsal 2 / Combo Futsal 2 : le lundi 25-03-24 à 21H30

**CRITÉRIUM U16**

Match n° 27389951 : Marcouville City CP 21 / Cfj Persanaise 21 : **le samedi 13-01-24 à 12H00**

Match n° 27390142 : Sportifs de Garges 21 / Attainville Futsal C21 : **le samedi 13-01-24 à 11H00**

Match n° 27390166 : Asf Argenteuil 22 / Foot Indoor Loisir 21 : **le dimanche 14-01-24 à 15H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391080 : Marcouville City CP 21 / Cs Jocassiens 21 : **le dimanche 14-01-24 à 11H30**

CONFIRMATION DE RÉSULTAT**CRITÉRIUM U16**

Match n° 27389956 : Attainville Futsal C22 / Combo Futsal 21 du 25-11-23

Feuille de match papier

Attainville Futsal C 22 : 2 Buts

Combo Futsal 21 : 11 Buts

CRITÉRIUM U14

Match n° 2391077 : Cs Jocassiens 21 / Asf Argenteuil 22 du 03-12-23

Erreur de saisie sur la FMI

Cs Jocassiens 21 : 4 Buts

Asf Argenteuil 22 : 11 Buts

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ**SENIOR D2**

Match n° 26602022 : Bezons Futsal Club 1 / Goussainville FC 2 du 17-12-23

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre

Forfait non avisé de l'équipe de Goussainville FC 2

Bezons Futsal Club 1 : **5 Buts 3 Points**

Goussainville FC 2 : **0 Buts -1 Point**

Goussainville FC : **amende 30€**

COUPE CVO FUTSAL**TIRAGE Tour de Cadrage**

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Semaine **03** du **15-01** au **21-01-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.



En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	27684507	MARCOUVILLE CITY CP 2	PARMAIN FUTSAL AS 1	Sam 20-01-24 à 18H30
2	27684508	CERGY-PONTOISE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Lun 15-01-24 à 20H00
3	27684509	ASF ARGENTEUIL 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Mardi 16-01-24 à 20H15
4	27684510	MONTMAGNY ASFS 1	RC ARGENTEUIL 1	Lun 15-01-24 à 20H45
5	27684511	SAINT BRICE FC 1	GONESSE RC 1	Sam 20-01-24 à 20H30

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Les Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal - Attainville Futsal C – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC –

Equipes exemptées du tirage : Arnouville Usc – Avicenne Asc - Eaubonne Csm - Montigny Lvdb – My Sarcelles Futsal – Sannois Fce

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D1

Match n° 26509854 : RC Argenteuil 1 / Osny United 1 du 14-12-23

COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 27616716 : Combo Futsal 2 / Parmain Futsal AS 2 du 02-12-23

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389969 : Combo Futsal 21 / Avicenne Asc 21 du 02-12-23

Match n° 27389974 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Combo Futsal 21 du 09-12-23



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391075: Combo Futsal 21 / Marcouville City Cp 21 du 18-11-23

Match n° 27391029 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 du 25-11-23

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U9 du 17-12-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 17-12-23.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U7 du 26-11-23

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 26-11-23 à Asf Argenteuil

PLATEAU U9 du 02-12-23

Marcouville City Cp : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 02-12-23 à Attainville Futsal.

PLATEAU U9 du 16-12-23

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 16-12-23 à Futsal Club VLB.

Attainville Futsal Club : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U9 du 16-12-23 à Futsal Club VLB.



2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U9 du 18-11-23

Marcouville City Cp : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 18-11-23 à Ermont Ams

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

PLATEAU U7 du 12-11-23

Marcouville City Cp : Non transmission feuille de présence club sur plateau U7 du 12-11-23 à Cfj Persanaise.
Amende : 52€

AMENDES

PLATEAU U9 du 02-12-23

Marcouville City Cp : Non organisation du plateau du club organisateur du 02-12-23
Amende : 100€

PLATEAU U9 du 16-12-23

Marcouville city Cp : Absence non excusée du club sur le plateau U7 du 26-11-23 à Futsal Club VLB.
Amende : 50€

ENGAGEMENT 2^{ème} PHASE FUTSAL

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Plateau U10	Critérium U12	Critérium U14	Critérium U16
ASF ARGENTEUIL	561071	2	2	2	2	2
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		2	1	1	2
AVICENNE ASC	551972	4	2	2	2	2
CERGY-PONTOISE FC	551988					1
COMBO FUTSAL	560866			1	1	1
CULTURE SPORT JOCASSIENS	560972			1	1	1
ERMONT AmS	551390	2	2			
FOOT INDOOR LOISIR	582621					1
FUTSAL CLUB VLB	560814	1	2			
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	1	2	1	1	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442		2	1	1	1
MARCOUVILLE CITY CP	580882	2	2	1	1	1
PARMAIN FUTSAL	551445					
PERSANAISE CFJ	580869	2	4	1	1	1
VEMARS ST WITZ FC	524020					1
		14	20	11	11	15



CALENDRIER 2^{ème} PHASE FUTSAL

Janvier 2024

Sam 06 et Dim 07

Sam 13 et Dim 14

Sam 20 et Dim 21

Sam 27 et Dim 28

Vacances scolaires

J5 Ph 1 - Crit U12 + Matchs remis U14 et U16

J1 Ph 2 - Crit U14 et J1 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8

J1 Ph 2 - Crit U12 et J2 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

Février 2024

Sam 03 et Dim 04

Sam 10 et Dim 11

Sam 17 et Dim 18

Sam 24 et Dim 25

1/8 Finale Coupes U14 et U16 + Plateau U8

Vacances scolaires

Vacances scolaires

Vacances scolaires

Mars 2024

Sam 02 et Dim 03

Sam 09 et Dim 10

Sam 16 et Dim 17

Sam 23 et Dim 24

Sam 30 et Dim 02

J2 Ph 2 - Crit U14 et J3 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

J2 Ph 2 - Crit U12 et J4 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8

J3 Ph 2 - Crit U14 et J5 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

1/4 Finale Coupes U14 et U16 + Plateau U8

J3 Ph 2 - Crit U12 et J6 Ph 2 - Crit U16

Avril 2024

Sam 06 et Dim 07

Sam 13 et Dim 14

Sam 20 et Dim 21

Sam 27 et Dim 28

Vacances scolaires

Vacances scolaires

Vacances scolaires

J4 Ph 2 - Crit U14 et J7 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

Mai 2024

Sam 04 et Dim 05

Sam 11 et Dim 12

Sam 18 et Dim 19

Sam 25 et Dim 26

J4 Ph 2 - Crit U12 et J8 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8

1/2 Finale Coupes U14 et U16

J5 Ph 2 - Crit U14 et J9 Ph 2 - Crit U16

Finales Coupes U14 et U16 + Plateau U10

Juin 2024

Sam 01 et Dim 02

J5 Ph 2 - Crit U12 et J10 Ph 2 - Crit U16

Prochaine réunion
Lundi 08 janvier 2024 à 18H30